



Mesures catégorielles 2021 pour les OPA

La deuxième réunion sur les mesures catégorielles 2021 c'est tenue le 7 mai 2021, en faveur des Ouvriers des Parcs et Ateliers ou disons-le la mesure empoisonnée de la DRH !

Le DRH a indiqué que les mesures catégorielles en faveur des OPA étaient prises sur l'enveloppe budgétaire de fin d'année du MTE non dépensée et utilisée pour comme reliquat indemnitaire catégoriel, tous personnels confondus.

Dans ce cadre, **la DRH affiche comme objectif de faire évoluer la Prime de Rendement des OPA** en augmentant le taux moyen appliqué en gestion de 1 % passant ainsi **de 8,7 % à 9,7 %, avec effet au 1er janvier 2021**. La DRH, dans l'incapacité de gagner ses arbitrages devant le budget, annonce que cette mesure annuelle sera cadrée par une note de gestion, au lieu de modifier l'[arrêté du 15 mars 2016](#) relatif à la prime de rendement allouée aux ouvriers des parc et ateliers des ponts et chaussée et des bases aériennes qui fixe le taux de référence actuellement à 8 %.

Prime de rendement : augmentation de 1 % du taux moyen issu des modulations individuelles

Avec l'effet déconcentration de gestion, la mesure de gestion sera laissée à **l'appréciation du chef de service en local pour une individualisation de la prime de rendement**. Les chefs de service étant tenus de respecter les obligations budgétaires, éviteront d'augmenter leur masse salariale.

Cette évolution de la prime de rendement est loin de compenser les niveaux de rémunérations avec les corps/grades de fonctionnaires « équivalents » : les écarts de rémunération entre Ouvrier/ATAE et surtout Technicien/TSDD sont loin d'être comblés, et ce pour le faible nombre d'agents bénéficiant de la mesure !

Le SNOA CGT exige que cette mesure s'applique à tous sans distinction et revendique une Prime de rendement unique variant de 10 à 30 % prise en compte dans l'assiette de cotisation pour la retraite.

Rappel de la situation ubuesque dans laquelle se trouvent les ouvriers de l'État du MTE-MCTRCT-MM :

- *Les recrutements sont complètement verrouillés par le Budget, ce malgré la levée du moratoire d'interdiction des embauches en 2016 et le fait qu'au Ministère de la Défense, les embauches d'ouvriers se poursuivent.*
- *Les règles de gestion et les déroulés de carrières sont loin d'être à la hauteur de l'enjeu des missions de service public sur lesquels les ouvriers de l'État du MTE sont positionnés.*
- *La reconnaissance des compétences métiers et de l'engagement des agents est systématiquement détériorée par la mise en concurrence soit avec d'autres corps de la fonction publique, soit directement avec de la sous-traitance.*